

# MESSAGE IMPORTANT



## Programme d'éducation de la Fondation canadienne des pompiers morts en service

### ATTRIBUTION DE BOURSES

Par suite de son approbation par le Conseil d'administration en novembre 2009,  
la Fondation est fière d'annoncer la mise en place officielle du  
*Programme d'éducation de la Fondation canadienne des pompiers morts en service.*

#### Bourse d'études

- Une bourse d'études est une gratification monétaire unique, disponible pour toute année d'études de premier cycle dispensée dans une institution d'enseignement post-secondaire.
- Une seule et unique bourse d'études sera attribuée à chaque personne.
- Le paiement sera versé directement à l'étudiant.
- Un candidat n'est pas admissible à une bourse si une bourse d'excellence lui est attribuée d'autre part.
- Les bourses seront attribuées selon la disponibilité des fonds.
- Un maximum de six (6) bourses seront attribuées chaque année.
- Chaque bourse sera d'un montant maximum de 3 000 \$ ou de tout autre montant, selon la décision de la Fondation.

#### Admissibilité

- Le candidat doit être l'enfant d'un pompier dont le décès en service a été reconnu par la *Fondation canadienne des pompiers morts en service.*

- Le candidat doit avoir été accepté ou être inscrit dans un établissement postsecondaire de son choix.
- Le candidat de première année d'études postsecondaires doit avoir obtenu une moyenne générale d'au moins 70 % dans sa dernière année d'études secondaires ou d'études équivalentes au Québec, ou une moyenne de « B » - ou note équivalente acceptable - lors de l'année scolaire précédente si le candidat a déjà entrepris des études de premier cycle.
- Le candidat devra, à des fins fiscales, fournir son numéro d'assurance sociale si une bourse lui est octroyée.

Pour l'année scolaire 2010-2011, trois bourses d'un montant de 3000 \$ chacune seront accordées. Les formulaires de demande ne seront acceptés que durant les mois de mai et de juin 2010. Les formulaires soumis avant ou après cette période ne seront pas acceptés.

Le formulaire de demande est disponible en ligne à [http://www.cff.ca/programs/bursary/bursary\\_f.php](http://www.cff.ca/programs/bursary/bursary_f.php). Le formulaire et les documents à l'appui doivent être envoyés par la poste et deviennent la propriété de la Fondation. Ces documents ne seront pas retournés.

La décision du Comité de sélection de la Fondation est irrévocable et sans appel.